

## Musée du Temps - Convention avec l'Université de Franche-Comté pour l'opération Visages des Lip, 1864-1981 - Collecte du Musée

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : A l'occasion du Printemps des musées 2004, dont le thème sera Histoire-histoire, le Musée prépare une opération de collecte auprès des Bisontins autour du thème : Lip. Trente ans après l'affaire Lip, le moment est venu pour les Bisontins de faire le deuil de ce passé encore douloureux.

Le Musée du Temps se propose de mener un travail d'histoire qui aboutira à la présentation du sujet Lip en deuxième tranche.

Dans une salle du musée, les Bisontins qui se sentent concernés par cet épisode historique de la ville seront invités à entrer pour raconter, écrire ou donner leurs souvenirs, impressions et objet de ce passé.

Cette opération comprendra une «accroche» : dans la cour du Palais Granvelle, des photos des anciens salariés de l'entreprise Lip, dont les «acteurs de l'affaire», seront présentés. Les Bisontins seront invités à les reconnaître ou à en faire connaissance.

Pour la partie mémoire orale, le Musée du Temps a sollicité la participation de l'Université de Franche-Comté. M. François MARCOT, professeur d'histoire contemporaine, rodé aux méthodes universitaires de l'histoire orale, a accepté de piloter une étudiante qui sera chargée, contre rémunération, de préparer et mener la collecte orale.

La dépense, soit 800 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.322.6228 CS 52020.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette opération, et en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Université.

**«M. Jean ROSSELOT** : J'ai lu dans ce rapport, c'est quoi faire «le moment est venu pour les Bisontins de faire le deuil de ce passé» ? C'est quoi faire le deuil ? Parce qu'il faudrait quand même essayer de donner une petite dimension positive à cet événement, ça pourrait être écrit au rapport, une dimension un peu prospectiviste parce que la restitution de l'historique, sans arrêt, la célébration d'un Waterloo économique, ce n'est pas toujours drôle, je trouve.

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, vous avez peut-être raison mais vous devriez être présent très prochainement à l'opération que nous avons présentée ce matin à la presse qui s'appelle «de LIP à TEMIS - 15 ans d'une grande entreprise» puisqu'avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et son nouveau président, Jean-Louis DABROWSKI, nous allons avec Vincent présenter très prochainement justement les 15 ans de LIP, de l'espace industriel de Palente. Sur ce site, il y a désormais 950 personnes qui travaillent, 93 entreprises, et là on fait preuve de beaucoup de prospective. C'est aussi le résultat d'une opération où, de tête, on a créé 950 emplois sans compter les emplois initiés chez LIP et qui sont partis ailleurs, ce qui fait encore d'ailleurs plusieurs centaines, pour un coût total pour les collectivités de 220 000 € Chambre de Commerce et d'Industrie, 220 000 € Ville de Besançon. C'est donc une opération économique remarquable. Le terme «faire le deuil», je suis d'accord avec vous, c'est moyen.

**M. Jean ROSSELOT** : Il faudrait l'enlever.

**M. LE MAIRE** : Je suis assez d'accord car on n'a pas à faire le deuil. Simplement LIP, comme je le disais ce matin, fait partie de notre histoire, c'était un moment douloureux, maintenant on s'en est sorti ensemble, je suis assez d'accord avec Jean ROSSELOT pour qu'on supprime cette phrase-là. Ce n'est pas le deuil. Vous voyez, Monsieur ROSSELOT, que je ne suis pas systématiquement contre ce que vous dites.

**M. Pascal BONNET** : Ce que vous dites, c'est justement le sens du terme «faire le deuil»...

**M. LE MAIRE** : Non.

**M. Pascal BONNET** : Je trouve que le terme est opportun.

**M. LE MAIRE** : On ne va pas faire un débat là-dessus...

**Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER** : On fait le deuil de quelque chose de très douloureux, je pense que c'est un élément de notre histoire où il y a eu des choses douloureuses mais il y a eu aussi des choses positives, donc je suis favorable à ce que propose Jean ROSSELOT, c'est notre histoire et on n'a pas besoin d'y faire référence, comme si cela n'avait été que très douloureux, donc je suis comme Jean-Louis, comme Jean, favorable à ce qu'on supprime la phrase.

**M. LE MAIRE** : Vous en avez débattu en commission, je ne veux pas désavouer le président de la commission, on ne va pas faire débat là-dessus. Je trouve quand même, à titre personnel, que le terme est peu adapté, mais si la commission en a décidé ainsi. Pour moi ce qui est important c'est ce qui va se faire au Musée du Temps parce qu'effectivement on en a parlé avec Joëlle MAUERHAN, ce qu'il fallait c'est dire justement que ça fait partie de l'histoire et maintenant on passe à autre chose. Alors vous dites qu'on fait le deuil ? Allez, on est d'accord. Moi le terme «deuil» ça me fait toujours un peu de peine même si c'est le terme exact.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Je suis content, Monsieur le Maire, que vous ayez relevé donc ce problème du deuil parce que justement on en avait parlé en commission, entre autres j'avais soulevé ce problème et j'avais également parlé d'un autre aspect des choses, c'est qu'aujourd'hui on parle de ce problème de LIP, on ne va pas renier notre histoire et notre passé mais je crois qu'il arrivera un moment où il faudra quand même que...

**M. LE MAIRE** : Il ne s'agit surtout pas de renier notre histoire. J'ai dit ce matin que LIP fait partie de l'histoire de Besançon, de l'histoire de l'horlogerie et de l'histoire du mouvement ouvrier à Besançon, ça fait partie de tout cela LIP.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Je suis d'accord avec vous là-dessus mais j'avais posé la question : est-ce qu'on fera dans 10 ans les 40 ans, dans 20 ans les 50 ans et dans 30 ans les 60 ? C'est une question que j'avais posée et entre autres sur ce sujet je me suis abstenu à la commission et je m'abstiendrai également ici.

**M. LE MAIRE** : Vous devriez savoir que nous lançons cette opération sur l'espace industriel de Palente parce que nous allons dissoudre le syndicat qui avait été mis en place entre la Ville et la CCI, c'est cela qui a été l'élément déclencheur. Bien entendu on ne va pas fêter les 15 ans, les 20 ans, les 30 ans, les 40 ans. La Chambre de Commerce entre autres souhaitait que l'on montre aussi que des opérations compliquées parce qu'en 1985, lorsque la Ville et la CCI ont décidé ensemble, c'est-à-dire Jean MICHEL et Robert SCHWINT ont décidé ensemble de lancer ça, c'était loin d'être gagné d'avance. Aujourd'hui c'est gagné car il y a peut-être eu 1 200 ou 1 300 emplois qui ont été créés là-bas pour 220 000 € par collectivité, donc tous les investissements qui ont été faits ont été amortis. C'est une opération zéro, les 220 000 € concernaient uniquement des frais de fonctionnement.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : J'avais soulevé également à la commission une autre petite question, l'étude a peut-être été faite, j'avais posé le problème juridique du droit à l'image pour les gens qui sont reproduits sur les photos ainsi que du droit des photographes qui pouvaient éventuellement se poser et éventuellement poser un problème ultérieurement. Est-ce qu'on y a réfléchi pour que ce soit élucidé ?

**M. LE MAIRE** : Le Service Juridique suit ça me dit-on. Je vous écrirai (rires).

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Il va y avoir une grosse correspondance entre nous. Donc vous me mettez dans les favorables».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce projet et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Université.

*Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.*